

Par Jennifer Fleming, Directrice exécutive

Au cours du développement de notre *Stratégie nationale de redressement face à la fermeture de la frontière*, plusieurs producteurs ont soulevé la question concernant la limite des importations d'agneau au pays. Il y a un sentiment régnant que c'est une question toute simple: arrêtez les importations pour résoudre le problème. En réalité ; c'est une issue très complexe régie par les règles du commerce international.

Un tarif protectionniste est parfois appliqué aux marchandises importées. Ce tarif est prévu pour gonfler artificiellement le prix des produits importés pour 'protéger' les industries domestiques contre la concurrence étrangère. La solution est tentante, mais cela n'est pas aussi simple – ou facile. Pour qu'un tarif soit placé sur l'agneau, l'industrie canadienne de moutons doit démontrer clairement que les importations affectent négativement le prix de notre produit de commerce intérieur. En outre, la concurrence doit être telle que seules les importations affectent la future viabilité de notre industrie.

Au Canada, alors que notre marché intérieur est diversifié, nous n'avons pas entièrement exploré notre potentiel de fournir un produit conforme d'agneau frais et/ou congelé à un assez grand volume, à la vente directe aux consommateurs au niveau du détail. Par conséquent nous ne pourrions pas montrer que l'agneau en provenance de l'étranger est en compétition directe avec le marché canadien.

L'industrie aurait également le défi de déterminer précisément comment les importations affectent nos prix intérieurs. Il est plus difficile de répondre à cette question car les effets de la crise du ESB ne sont pas faciles à discerner.

La réduction des prix strictement causée par la fermeture de frontière ne pourrait pas être employée comme raison pour placer un tarif sur l'agneau importé, parce que le produit importé ne pose pas le problème directement. La fermeture de frontière est le problème.

De plus, la période de temps pendant laquelle une mesure protectionniste pourrait être installée est prohibitive. Sous les ententes de la *Loi sur l'exportation et l'importation*, il y a une liste de marchandises d'importation contrôlée. La raison fondamentale d'une addition à cette liste est, si l'importation d'un produit est menaçante aux producteurs domestiques ou si elle est en compétition directe avec nos marchandises.

Le Canada participe également aux accords tarifaires internationaux qui empêchent les membres domestiques d'obtenir des mesures protectionnistes contre d'autres membres dans ce groupe commerciale. Dans ce cas-ci un tarif protecteur sur les importations étrangères d'agneau sera considéré comme infraction aux accords. Notre participation dans ces accords tarifaires rends plus difficile notre capacité d'installer des mesures de contrôle.

Il y a un processus d'appel, la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI), mais ce n'est ni simple ni direct, et les résultats sont incertains. Il est employé pour aider à protéger les producteurs canadiens contre les importations sous-évaluées ou subventionnées qui leur infligent un préjudice. *L'Agence des services frontaliers du Canada* (ASFC) et le *Tribunal canadien du commerce extérieur*

sont conjointement responsables pour l'administration de LMSI. Il est possible qu'une organisation peut lancer une plainte officielle. Cependant, le processus est difficile et les résultats ne sont pas sûrs. Si ça arrive, l'ASFC évaluerait les plaintes et lancerait une recherche formelle pour déterminer si les marchandises importées au Canada sont sous-évaluées ou subventionnées. Si l'ASFC détermine qu'une recherche pourrait être justifiée, elle pourrait la lancer. Après que la recherche est terminée, une copie de la plainte elle est envoyée au *Tribunal canadien du commerce extérieur*.

Le *Tribunal canadien du commerce extérieur* est un intervenant clé du mécanisme de recours commerciaux au Canada. C'est un corps indépendant de sorte quasi-juridique qui effectue ses responsabilités statutaires d'une façon autonome et impartiale. Le *Tribunal* ne fait pas partie du ASFC, et il prend la responsabilité de questionner si des dommages affecteront l'industrie canadienne. Le *Tribunal* examine l'industrie et tient des consultations où il permet les individus intéressés de présenter leurs arguments.

La difficulté est que ce processus prend beaucoup de temps à accomplir. Ce n'est évidemment pas un remède rapide pour corriger le prix interne de l'agneau canadien. Aussi bien, le fardeau de la preuve et le coût de la recherche tous les deux tomberaient sur les épaules de l'industrie canadienne des ovins.

Tandis que les importations fraîches et gelées d'agneau sont très fort dans notre pays au niveau du détail, il est incertain si elles affectent directement le prix domestique d'agneau. La réalité est qu'on ne fournisse pas notre demande domestique d'agneau. Notre industrie devrait certainement explorer les manières dont nous pouvons améliorer l'accès au marché, par exemple, par le développement des chaînes de valeur. Mais nous devons être conscients que les prix diminués actuels ne sont pas un résultat direct de l'agneau étrangère mais plutôt la fermeture de la frontière. Le fait reste, hors des politiques internationales datées de la santé des animaux et de l'interprétation incorrecte de la science de l'ESB, que les dommages qui ont été faits à l'industrie canadienne du mouton sont irréversibles.

Préparation pour un sommet

Par Randy Eros, Président

Du 7 au 8 octobre des représentants de l'industrie ovine de tout le Canada rencontreront les responsables du gouvernement fédéral à Ottawa. Nous y étudierons la situation actuelle de l'industrie portant principalement sur notre nouvelle *Stratégie nationale de redressement face à la fermeture de la frontière*.

Nous avons développé un document dont nous sommes convaincus mènera l'industrie, y inclus les producteurs, les exploitants de parcs d'engraissement, les emballeurs, et les détaillants à une position compétitive à long terme.

Les mesures exposés dans notre stratégie s'attaquent aux besoins d'argent des producteurs, aux déficits de nos établissements de transformation, aux besoins du développement du marché et au soutien des changements d'un agneau qui correspond aux exigences précises des marchés des entreprises américaines de transformation à un agneau qui satisfait les exigences canadiennes ainsi que le développement et l'exécution d'un programme globale de certification des troupeaux exempts de tremblante.

En tant que membre du conseil d'administration du Manitoba Sheep Association j'ai eu l'occasion de participer à un sommet de l'industrie du mouton et agneau au Manitoba la fin de semaine dernière. Les directeurs provinciaux (producteurs) ainsi que le personnel provincial et d'autres joueurs de l'industrie (tous les deux venant du Manitoba et de nos provinces voisines) se sont rencontrés pour parler des idées qui aideront l'industrie de Manitoba à devenir encore plus fort à l'avenir

Bien que ce n'ait été aucune surprise, il était intéressant toujours de voir que nous sommes arrivés aux solutions très semblables à celles trouvées dans la *Stratégie nationale*. Nous avons besoin de plus d'argent pour nos agneaux. Nous sommes inquiétés que les agneaux vendus cet automne feront chute aux prix. Nous devons améliorer et augmenté le nombre d'abattoirs qui tuent les ovins pour satisfaire la demande de notre marché. Nous avons besoin de favorisez fortement nos marchés. Nous avons besoin d'une stratégie pour accéder le marché américain lorsque la frontière s'ouvre.

Bien que nous ayons toutes vu ces issues d'une perspective provinciale il n'est pas difficile de voir pourquoi la *Stratégie national de rétablissement* est ouvré de telle manière. L'identification des problèmes n'est pas le vrai défi dans notre industrie aujourd'hui. Le vrai défi semble être en obtenant l'attention de ceux qui ont les ressources nécessaires pour nous aider à adresser ces défis.

Avec l'élection d'un nouveau parlement et trois Ministres de l'Agriculture au cours de neuf mois, le FCM a dû consacrer beaucoup de temps à éduquer les politiciens fédéraux et leurs personnels à propos du secteur ovin. Il semble que nous avons maintenant leur attention et j'ai de grands espoirs que quand nous nous réunissons avec le Ministre de l'agriculture Mitchell au petit déjeuner le 8 octobre nous nous serons rapprochés à ces ressources dont nous avons besoins.

C'est important de se rappeler que ce n'est pas la responsabilité exclusive du gouvernement fédéral de fournir ces ressources. Les gouvernements provinciaux ont elles aussi leur part à faire. Donc, si vous êtes le genre de producteur qui aime appeler, ou écrire vos représentants parlementaires au sujet des issues d'industrie ; veuillez contacter ceux et celles au niveau provincial et fédérale.

Mise à jour du groupe de travail du PCSF: La fréquence des audits

Par Ryan Van Loon, Coordinateur national du Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF)

Le groupe de travail du Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF) s'est réuni à Ottawa les 9 et 10 septembre, pour discuter de stratégies nationales en matière d'élaboration et de mise en œuvre de programmes nationaux de salubrité des aliments. Un des sujets importants à l'ordre du jour était le processus de vérification. Un comité chargé d'étudier la fréquence des vérifications a travaillé avec diligence à la définition de ce processus. Lors d'une réunion précédente consacrée au PCSAF, une proposition présentée au groupe de travail avait été jugée être d'un coût excessif pour les producteurs. L'ancienne fréquence des vérifications était fondée sur un cycle de trois ans. Dans le meilleur des cas, un producteur demeurant à un faible niveau de risque aurait été soumis à deux vérifications complètes et une vérification partielle tous les trois ans.

Pour les producteurs souhaitant une certification intégrale, le nouveau modèle présenté est beaucoup plus abordable puisqu'il est fondé sur un cycle de huit ans. Il prévoit trois catégories de risque tenant compte du risque pour les consommateurs et du risque pour le réseau agricole. Dans la catégorie du risque le plus faible, un producteur n'aurait besoin d'une vérification complète qu'une fois tous les huit ans. Par ailleurs, selon les anciennes règles, un producteur échouant une vérification était classé dans une catégorie de risque plus élevée et devait par conséquent se soumettre à des vérifications complètes plus fréquentes. Dans le nouveau système, une personne peut échouer une partie de sa vérification et néanmoins demeurer dans la même catégorie de risque pourvu qu'une stratégie soit mise en œuvre pour apporter les corrections voulues. Ainsi, le producteur demeurerait soumis au même cycle de huit ans prévoyant une seule vérification complète et soit une déclaration du producteur, soit une vérification partielle – qui supposerait l'intervention d'un vérificateur indépendant chargé d'examiner une partie du système de production. Pour les producteurs, un grand avantage du nouveau régime de vérification est qu'il consacre le principe des déclarations du producteur, ce qui assurera d'importantes économies.

Voici comment le cycle de vérification se présente :

- Niveau de risque 1 (le plus élevé) : 2 vérifications complètes et 6 vérifications partielles
- Niveau de risque 2 (niveau intermédiaire) : 1 vérification complète, 4 vérifications partielles et 3 déclarations du producteur
- Niveau de risque 3 (le plus faible) : 1 vérification complète, 1 vérification partielle aléatoire et 6 déclarations du producteur

Ce modèle est en voie d'être adopté par Certifirme, l'organisme national qui se chargera des tâches liées à l'administration et à la vérification pour le compte des organisations nationales de producteurs qui le veulent. Nous avons toujours soutenu cet organisme national, étant entendu qu'un organisme national d'envergure peut procurer au programme des économies de temps et de coûts, et assurer la légitimité de notre programme en fournissant des vérificateurs reconnus par l'ACIA. La Fédération canadienne du mouton recevra à son assemblée générale annuelle un représentant de Certifirme qui présentera sa stratégie et son plan d'affaires à l'égard de la participation des organisations nationales de producteurs.

Identification des animaux d'élevage au Canada: Aujourd'hui et à l'avenir

Par Monica Séguin, Adjointe administrative

Au cours de la dernière année, des représentants du secteur ovin et du gouvernement ont travaillé ensemble pour créer un nouvel organisme national d'identification, l'Agence canadienne d'identification des animaux d'élevage (ACIAÉ). La priorité principale de l'ACIAÉ sera le développement et la gestion d'une base de données électronique nationale pour l'identification du bétail au Canada. Cette agence aiderait les organisations d'atteindre l'initiative fédérale pour avoir "...un programme de traçabilité exécutés pour 80p. 100 de tous les produits alimentaires agricoles avant l'année 2008."

La Fédération canadienne du mouton est un de huit membres fondateurs de l'ACIAÉ. Les autres membres fondateurs potentiels sont l'Agence canadienne d'identification du bétail, le Conseil

canadien du porc, le Conseil des viandes du Canada, l'Association canadienne du bison, la Fédération nationale canadienne des chèvres, l'Identification nationale des bovins laitiers et Canada Hippique.

L'ACIAÉ étudie actuellement la méthode appropriée de tracer le mouvement d'un animal de la ferme d'origine à l'abattoir. Il semble tout à fait simple, mais pour être capable de tracer les animaux, non seulement est l'endroit géographique où l'animal se situe actuellement importante (p. ex. grange, pasturage, etc.), mais ainsi, le mouvement de l'animal pendant sa vie (de la naissance à l'abattage). Ceci peut devenir bien plus compliqué pour les producteurs d'agneaux qui ont plusieurs pâturages ou plusieurs bandes.

Pour répondre à ces questions, l'ACIAÉ a décidé de développer les critères minimum que tous les secteurs d'animaux d'élevage devraient rassembler, pour que l'information puisse être facilement partagée et transférée électroniquement aux individus appropriés. Le comité de travail qui prend charge de « l'identification de lieux », présidé par Eric Aubin, le Chef d'Identification du bétail et réglementation pour l'ACIA, travaille actuellement pour déterminer les critères minimum pour la traçabilité au Canada. Le comité a recommandé que « l'identification de lieux » se fonde sur les titres de biens-fonds provinciaux.

Pour chacune de ces parcelles de terres, il est suggéré que le producteur fournisse des informations courantes pour les paramètres suivants :

- nom et coordonnées d'une personne-ressource;
- quelles espèces de bétail sont présentes;
- le type de lieux (p. ex., ferme, abattoir, établissements d'équarrissage, etc.)

Un « nombre national de lieux » serait alors donné pour chaque parcelle de terre pour laquelle l'information a été donnée. L'indicateur de propriété sera alphanumérique avec 7 chiffres et un préfixe à deux lettres indiquant la province où les lieux sont localisés. L'ACIAE espère de collaborer avec ACIB sur cette initiative.

Bien que des critères seront décidés sur le plan national, les différents secteurs seront responsables de déterminer leurs besoins dans le contexte des conditions nécessaires dans le cas d'une urgence nationale. Pourquoi une base de données nationale est-elle importante? Nous devrions tirer profit de l'expérience acquise dans la circonstance de la *grippe aviaire* parmi des populations de volaille au Colombie britannique. Accès à une base de données simple, au moment d'une manifestation de maladie infectieuse, nous aiderait à répondre plus rapidement et d'une façon plus coordonnée.

Nominations pour les prix d'excellence nationaux en intendance

Le Prix de reconnaissance « paysage agricole canadien » reconnaît et remercie les fermiers et grands éleveurs canadiens pour leurs initiatives exemplaires d'intendance sur terres privées. Les renseignements sont disponibles sur notre site Web et la candidature peut également se faire électroniquement.

Si vous connaissez quelqu'un du milieu agricole qui a contribué de façon importante à la conservation de la faune ou à la gestion des terres, nous vous conseillons vivement de poser sa candidature au Prix Paysage agricole canadien. Paysage agricole canadien élargira son programme et reconnaîtra les réalisations des particuliers en plus de celles des organismes.

La date limite pour nous soumettre des candidatures est le **29 octobre 2004**.

Nous comptons sur vous pour apporter grand succès au programme Paysage agricole canadien. Ensemble, nous pouvons inciter la population à avoir plus de respect et plus de compréhension à l'égard du secteur agricole canadien, et ainsi à lui accorder plus d'appui.